



Newsletter 3

[JUIN 2016]

DANS CETTE EDITION

Le mot du Président | Quelques précisions en matière de formation | Un bref retour sur l'Assemblée générale de février 2016 et le discours du Ministre Borsus | Concertation avec les assureurs
Lancement d'une procédure de reconnaissance du secteur avec l'Institut Royal des Elites du Travail

Le mot du Président

**Quelques précisions en
matière de formation**

**Un bref retour sur
l'Assemblée générale de
février 2016 et le discours
du Ministre Borsus**

**Concertation avec
les assureurs**

**Lancement d'une
procédure de
reconnaissance du secteur
avec l'Institut Royal des
Elites du Travail**



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres,

Les vacances d'été frappent déjà à nos portes et voici l'occasion de faire une brève rétrospective des travaux engagés au cours de ce premier semestre.

Un grand moment fut incontestablement la tenue de notre Assemblée générale du 26 février dernier au cours de laquelle l'intervention de notre Ministre de tutelle, Willy Borsus, fut particulièrement remarquée par l'ensemble des membres présents. Nous reviendrons plus loin à propos de cette Assemblée.

Les lois sont appelées à évoluer avec le temps et celles qui nous concernent ne font pas exception à la règle. La loi du 15/05/2007 modifiée le 06/10/2011 relative à la reconnaissance et à la protection de la profession d'expert en automobiles et créant un Institut

des experts en automobiles se doit aussi d'évoluer suite à son application. Le Conseil de l'IEA s'est penché sur la question et a entamé une concertation avec les services du Ministre Borsus et l'Administration en intégrant le code de déontologie, le règlement d'ordre intérieur et le règlement de stage dans la réflexion.

Suite à l'interpellation du Cabinet du Ministre Borsus concernant certaines pratiques de l'expertise, nous avons remis une analyse dont nous vous avons déjà fait part, mais nous avons aussi entamé une large consultation avec les assureurs qui s'est avérée positive. Nous reviendrons sur ce sujet dans une rubrique suivante.

Le mot du Président

**Quelques précisions en
matière de formation**

**Un bref retour sur
l'Assemblée générale de
février 2016 et le discours
du Ministre Borsus**

**Concertation avec
les assureurs**

**Lancement d'une
procédure de
reconnaissance du secteur
avec l'Institut Royal des
Elites du Travail**

Ensuite, je peux vous affirmer que notre Institut prend sa place dans le paysage institutionnel et de nombreux contacts ont été établis avec le monde extérieur et vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive :

- Assuralia
- Educam
- Febiac
- Fédération belge des véhicules anciens (FBVA)
- Informex
- Institut Royal des Elites du Travail (IRET)
- SPF Economie et les Services d'Inspection économique
- SPF Justice dans le cadre de la reconnaissance des experts judiciaires
- SPF PME, Indépendants et Classes moyennes
- Touring
- Traxio
- UPEX
- VAB
- ...

Enfin, la commission internet de l'IEA a travaillé d'arrache-pied au développement de notre nouvelle plateforme informatique, nouveau site et nouveau intranet, qui devrait nous permettre de travailler à l'avenir de manière plus performante et rationnelle. Je tiens à remercier les membres de ce groupe de travail qui tient ses réunions pratiquement toutes les semaines avec notre fournisseur. Dès ce mois de septembre, nous devrions pouvoir découvrir le fruit de leur travail.

Les vacances approchent et augurent d'un repos bien mérité pour la plupart d'entre nous, mais votre Institut veille au grain et reste et restera sur tous les fronts pour la reconnaissance et la protection de la profession de l'expert automobile.

F. Timmermans

Président

Le mot du Président

**Quelques précisions en
matière de formation**

**Un bref retour sur
l'Assemblée générale de
février 2016 et le discours
du Ministre Borsus**

**Concertation avec
les assureurs**

**Lancement d'une
procédure de
reconnaissance du secteur
avec l'Institut Royal des
Elites du Travail**

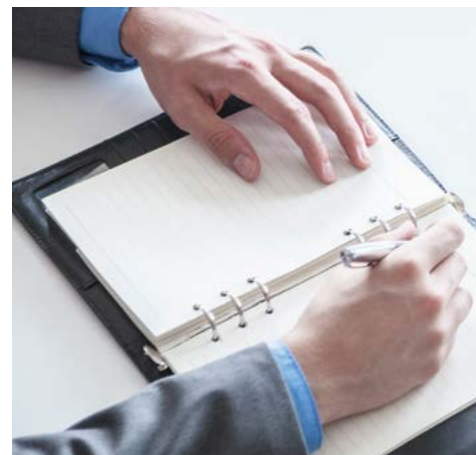
QUELQUES PRECISIONS EN MATIERE DE FORMATION

Vous aurez certainement remarqué que l'offre de formations s'est étendue et que nous veillons à ce que le contenu de ces formations soit en adéquation avec les profondes mutations technologiques que rencontre le secteur.

Toutefois, nous constatons que bon nombre de membres se posent encore des questions quant au fonctionnement et à l'enregistrement des formations proposées, raison pour laquelle nous revenons sur quelques principes.

Tout d'abord, une formation ne peut être validée avec effet rétroactif, toutes demandes de formation devant être validées au préalable par la Commission formation.

Concernant l'enregistrement du nombre d'heures de formation, nous rappelons que la première période de 3 ans est entrée en vigueur le 26 février 2016, date de l'Assemblée générale. Concernant



l'année 2015, vu la sortie tardive du code de déontologie et la mise en place des formations, il sera tenu compte d'un minimum de 4 heures de formation. L'excédent des heures de formation de 2015 peut être transféré en 2016. Il faudra avoir ainsi suivi 49 heures de formation en 02/2019.

Nous tenons aussi à préciser qu'un éventuel excédent d'heures de formation pour une prochaine période de 3 ans ne pourra pas être pris en compte, la loi définissant clairement qu'un minimum de 45 heures sur une période renouvelable de 3 ans avec un minimum de 10 heures par an doit être respecté.

Enfin, nous pensons qu'il est utile de préciser qu'au cas où certains experts n'atteindraient pas le nombre d'heures de formation requis, le Conseil sera contraint de transmettre ces irrégularités à la Commission de discipline.

Pour plus d'information en matière de formation, nous vous conseillons vivement de consulter le « FAQ » que vous trouverez dans la rubrique « formation » sur notre site internet.

Le mot du Président

**Quelques précisions en
matière de formation**

**Un bref retour sur
l'Assemblée générale de
février 2016 et le discours
du Ministre Borsus**

**Concertation avec
les assureurs**

**Lancement d'une
procédure de
reconnaissance du secteur
avec l'Institut Royal des
Elites du Travail**

UN BREF RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE FEVRIER 2016

L'Assemblée générale de l'IEA s'est tenue le 26 février dernier dans les locaux de la Maison de l'Automobile à Bruxelles où pas loin de trois cent personnes se sont rassemblées.

Le Président Filip Timmermans ouvre officiellement la séance à 14h20, accueille les membres présents et fait un discours relatif à l'évolution de l'Institut des experts en Automobile depuis la dernière Assemblée générale.

A son tour, Philippe Pirson accueille les membres et se présente en qualité de directeur de l'Institut et de modérateur de la réunion de l'après-midi.

Ce dernier fait rapport des activités de l'IEA pour l'année 2015 et des objectifs pour 2016, éléments que vous trouverez dans le rapport annuel 2015.

Le compte-rendu de l'A.G. du 26/02/2015 ainsi que les comptes annuels et le budget 2016 ont été soumis au vote de l'Assemblée et approuvés.

Ensuite, Monsieur Patrick Piret, Conseiller juridique de Traxio fait un exposé de la loi sur la garantie de conformité des biens d'occasion qui est bien apprécié par l'ensemble des participants et vous pouvez toujours découvrir la présentation sur le site de l'IEA.

Monsieur Alain Sioen, Conseiller juridique de l'IEA fait quant à lui un exposé sur l'actualité juridique abordant la mission de l'Institut, les instruments à disposition pour lutter contre l'exercice illégal de la profession, les actions possibles contre les non-membres, les pistes légales et les difficultés rencontrées, quelques dossiers sensibles et les actions en cours.

Arrivé à la fin du programme de l'après-midi, nous avons l'honneur d'accueillir notre Ministre de tutelle, Monsieur Willy Borsus et nous nous faisons un plaisir de vous brosser ci-dessous un résumé de son intervention.

Arrivé à la fin du programme de l'après-midi, nous avons l'honneur d'accueillir notre Ministre de tutelle, Monsieur Willy Borsus et nous nous faisons un plaisir de vous brosser ci-dessous un résumé de son intervention.



Le mot du Président

**Quelques précisions en
matière de formation**

**Un bref retour sur
l'Assemblée générale de
février 2016 et le discours
du Ministre Borsus**

**Concertation avec
les assureurs**

**Lancement d'une
procédure de
reconnaissance du secteur
avec l'Institut Royal des
Elites du Travail**



RESUME DU DISCOURS DU MINISTRE BORSUS

Le Ministre exprime son réel plaisir de pouvoir assumer le rôle de Ministre de tutelle de l'Institut des Experts en Automobiles travaillant la main dans la main avec ses représentants dans un climat ouvert, transparent et positif.

Notre pays compte aujourd'hui 286.000 titulaires d'une profession libérale, soit 61% de plus que 10 ans auparavant et 1 indépendant sur 4 exerce une profession libérale. L'importance de ce secteur n'est donc plus à démontrer, raison pour laquelle le Ministre Borsus lui accorde une attention toute particulière.

Un plan axé sur les PME, les indépendants et les professions libérales a été mis en place et il a été prévu que les différents ministres de tutelle de plusieurs professions libérales examinent, en concertation avec les ordres et instituts concernés, dans quelle mesure la structure actuelle pouvait être modernisée et adaptée au contexte que nous connaissons actuellement. Les règles relatives à l'accès à la profession pourraient aussi être adaptées et des pistes visant à davantage de professionnalisation pourraient faire l'objet d'un examen poussé. Et dans ce cadre, la loi du 15 mai 2007 sera également soumise à une analyse.

Et le Ministre d'ajouter qu'une réglementation qui s'appuie sur un ordre ou un institut représente une importante plus-value pour son secteur.

Il estime en effet capital que, par le biais de cet organe, on puisse veiller à ce que les spécialistes accomplissent leurs tâches correctement avec les garanties requises en terme de compétence, d'indépendance et de déontologie. Ce point est non seulement important pour le secteur concerné mais aussi pour le consommateur qui reçoit ainsi la certitude qu'il a bien affaire à un vrai professionnel.

Ensuite, le Ministre dresse un bref historique de ce que notre secteur a déjà connu. Premièrement, après de nombreuses années de lobby, une base légale a enfin vu le jour avec la loi du 15 mai 2007, mais qui, à défaut d'être exécutable, a été modifiée en 2011. Dans un second temps, l'Institut des Experts en Automobiles s'est installé le 20 novembre 2013, date de sa première Assemblée générale. La phase suivante concernait l'entrée en vigueur du Code de déontologie en date du 23 avril 2015 qui détermine notamment les règles déontologiques lors de l'exercice de la profession et en cas de non-respect des sanctions pouvant être appliquées. De nombreuses règles déontologiques sont reprises dans ce code qui concernent entre autres, les heures de recyclage, l'indépendance de la pratique professionnelle, les honoraires, le devoir d'information, le devoir de discrétion, etc.

Par ailleurs, le Ministre souhaite adresser toutes ses félicitations à l'Institut et il se dit bien conscient que le

Le mot du Président

**Quelques précisions en
matière de formation**

**Un bref retour sur
l'Assemblée générale de
février 2016 et le discours
du Ministre Borsus**

**Concertation avec
les assureurs**

**Lancement d'une
procédure de
reconnaissance du secteur
avec l'Institut Royal des
Elites du Travail**

lancement d'un institut n'est pas chose aisée. Il se réjouit des résultats déjà engrangés, à savoir le recrutement de collaborateurs compétents, un Conseil constructif et professionnel qui se réunit mensuellement, une politique proactive en matière d'exercice illégal de la profession, l'établissement d'un règlement d'ordre intérieur et d'un règlement de stage, la mise en place d'organes disciplinaires, l'installation d'une commission de formation et d'un nouveau site internet et « last but not least » qui apporte des réponses concrètes à ses questions.

A ce propos, une question a été récemment posée à l'Institut concernant certaines pratiques qui méritent notre attention. Dans certains dossiers de réparation, il semblerait que ce ne soient pas des experts en automobiles qui interviennent mais bien des garagistes qui finalisent les dossiers. Il semblerait aussi que des experts en automobiles signent le PV sans même s'être déplacés. Dans

ce contexte, le Ministre fait état qu'il a demandé à l'Institut dans quelle mesure ces pratiques étaient compatibles, le cas échéant, avec l'article 4 de la loi du 15 mai 2007.

Le Conseil a fourni une analyse claire à ce sujet. La télé-expertise qui ne nécessite aucun déplacement de l'expert s'il n'y a pas de valeur ajoutée pour pouvoir réaliser sa mission, peut être considérée comme acceptable si l'expert reste le maître de l'organisation de l'acte d'expertise. Le système appelé « nouveau circuit » existant depuis la fin des années 90 et qui, dans bon nombre de cas, exclut l'intervention de l'expert au profit du réparateur va à l'encontre de l'article 4 de la loi du 15/05/2007.

Et le Ministre de conclure à ce sujet qu'il est indéniable que ces « nouveaux circuits » posent problème et il refuse catégoriquement que nous participions à une évolution allant vers une informatisation « sauvage » tendant à remplacer l'intervention et l'analyse humaines. Dès lors, le Ministre semble intéressé par le fait que l'IEA pourrait évoquer l'article 22 de la loi de 2007 qui stipule que l'Institut peut définir des normes usuelles pour l'exécution des missions visées à l'article 4 et définir un certain nombre de normes régulatrices ainsi que d'envisager une modification de loi, autre option à envisager.

Concernant l'obligation ou la possibilité pour les personnes morales d'être inscrites à l'Institut, sujet qui provoque une certaine polémique à ce jour, le Ministre a demandé une étude concernant l'analyse des systèmes existants relatifs à l'exercice de la profession en personne morale auprès de plusieurs professions libérales. Cette étude se déroulera dans une perspective européenne et le Ministre attend donc les résultats afin d'adopter une position définitive.

Le Ministre Borsus conclut son exposé en insistant sur le fait que toutes les mesures prises ou envisagées vont dans le même sens : rendre du respect aux indépendants et inciter les audacieux à se lancer.

Et de terminer par cette phrase :
« Relevons donc ensemble les défis qui nous attendent encore, avançons main dans la main et faisons ainsi de votre Institut une institution d'excellence pour l'excellence de votre expertise ».

Et le Ministre Willy Borsus de recevoir une longue « standing ovation ».



Le mot du Président

**Quelques précisions en
matière de formation**

**Un bref retour sur
l'Assemblée générale de
février 2016 et le discours
du Ministre Borsus**

**Concertation avec
les assureurs**

**Lancement d'une
procédure de
reconnaissance du secteur
avec l'Institut Royal des
Elites du Travail**

CONCERTATION AVEC LES ASSUREURS

Dans le courant de ce mois de juin, le Comité exécutif a rencontré un certain nombre de Compagnies d'assurance afin d'engager une concertation constructive concernant les procédures d'expertise mises en place dans notre pays et de présenter l'Institut des Experts en Automobiles.

Le rôle de l'IEA, ses missions et son organisation ont été expliquées, le but final étant la bonne gouvernance de la profession de l'expert en automobile.

La demande d'analyse du Cabinet du Ministre Borsus concernant certaines pratiques rencontrées sur le marché et qui ne seraient pas compatibles avec l'article 4 de la loi du 15/05/2007, a été abordée. Nous avons commenté notre réponse en expliquant que l'Institut n'est pas opposé à la télé-expertise, mais que nous étions catégoriquement opposés à la clôture automatique des dossiers d'expertise sans intervention de l'expert et que ce dernier doit rester, en toutes circonstances, le maître du jeu.

Ces rencontres se sont déroulées dans un climat constructif basé sur le respect mutuel et jusqu'à présent, nous n'avons rencontré aucune opposition quant à notre position.

Il est évident que nous suivrons les évolutions des procédures d'expertises avec la plus grande attention.

Le mot du Président

Quelques précisions en
matière de formation

Un bref retour sur
l'Assemblée générale de
février 2016 et le discours
du Ministre Borsus

Concertation avec
les assureurs

Lancement d'une
procédure de
reconnaissance du secteur
avec l'Institut Royal des
Elites du Travail



LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DU SECTEUR AVEC L'INSTITUT DES ELITES DU TRAVAIL

L'Institut Royal des Elites du Travail met à l'honneur les mérites des travailleurs de l'ensemble des secteurs professionnels du pays.

L'IEA a rencontré l'IRET afin de lancer une nouvelle procédure qui s'adresse tant aux employeurs qu'au personnel des bureaux d'expertise.

L'IRET a récemment modifié la conception des procédures de sélection et fait dorénavant du « travail sur mesure » qui accorde une grande visibilité aux spécificités de chaque secteur. A présent, il existe la possibilité d'associer des labels spécifiques au titre officiel de Lauréat du Travail et nous constatons une grande évolution par rapport aux procédures du passé.

La mission de l'IRET consiste à stimuler et reconnaître le mérite personnel pour et dans toutes les professions par :

1. L'acquisition permanente des savoirs et des connaissances
2. La formation permanente
3. L'adoption d'une attitude/exigence personnelle axée sur le travail de qualité
4. La pratique d'un engagement sociétal.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de la procédure dans les prochains mois et en attendant, vous pourrez trouver plus d'information à ce sujet sur le site www.iret-kiea.be



Boulevard de Woluwe 46, Bte 5
1200 BRUXELLES
tél: 02 880 40 47
fax: 02 763 41 83
www.iaeiea.be

